

Equarrissage

L'interprofession bovine et ovine d'accord sur une CVO équarrissage

Les différentes branches de l'interprofession dans les filières bovines et ovines ont réussi à trouver un terrain d'entente à propos de la CVO lors d'une réunion le 17 novembre 2009.

Elles se sont mises d'accord sur le projet d'une cotisation interprofessionnelle finançant l'équarrissage des animaux trouvés morts en ferme. Un accord de principe sur une CVO censée remplacer l'actuelle taxe d'abattage.

«C'est la première fois que dans une instance de concertation, toute l'interprofession était là (y compris la distribution). Cela a permis de faire avancer le projet de la CVO car

on a pu entendre la même chose en même temps », a expliqué Yves Berger, délégué général de l'interprofession du bétail et des viandes, Interbev.

En effet, sous l'égide du directeur de cabinet de Bruno Le Maire, les représentants de l'interprofession (Interbev), des producteurs de bovins et ovins (FNB, FNO et FNPL), des abatteurs (SNIV-SNCP et la FNICGV), des bouchers (CFBTC) et de la distribution (FCD) sont parvenus à un consensus sur le sujet de la CVO aux côtés des représentants de la DGAL (Direction générale de l'alimentation) et de la DGCCRF (Direction générale de la concur-

rence, de la consommation et de la répression des fraudes) également présents lors de la réunion.

Selon Yves Berger, c'est la distribution qui prendrait en charge la CVO. Toutes les branches de l'interprofession se sont également accordées pour que cette CVO soit non négociable.

Dernier point d'accord : la CVO doit être ajoutée au prix de la viande négociée. Bien évidemment, ces principes ne sont pas encore effectifs. Reste à mettre cela par écrit puis le soumettre à validation par la DGCCRF d'une part et les présidents de l'interprofession d'autre part.